

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1338-25

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 416 700,00 \$ POUR FINANCER LES
DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2025**

Je soussigné Robert Binette, Directeur général adjoint et Directeur du Service des finances de la Municipalité de Chelsea, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1338-25 est de 6 330;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 644;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 1.

Par conséquent, je déclare

- que le règlement numéro 1338-25 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour d'avril 2025.



Robert Binette
Directeur général adjoint et
Directeur du Service des finances